

L'HON. M. MACKENZIE.—Mon hon. ami, le ministre de la Justice, sera en état d'expliquer bien en détail les changements faits à l'acte des Faillites, et c'est l'intention du gouvernement—(la chose a déjà été faite et c'est un procédé très régulier)—de référer le bill des Faillites à un comité spécial composé de douze ou quinze des principaux membres, avocats et marchands, de cette Chambre, afin d'obtenir les amendements qui pourront être trouvés désirables en comité, de sorte que lorsque le bill reviendra devant cette Chambre, à sa seconde phase, il passe presque comme une affaire de forme.

SIR JOHN A. MACDONALD.—Ecoutez! Ecoutez!

DRILL MILITAIRE.

Sur l'ordre du jour pour considération ultérieure de la motion proposée par M. BROUSE pour nommer un comité spécial au sujet d'un système de drill militaire, et de la motion proposée par M. CAMERON (Ontario Sud) en amendement d'icelle,—

L'HON. MALCOLM CAMERON dit qu'il était content que la question fût dans l'état actuel, parce qu'il était évident que l'amendement qu'il avait préparé à la hâte n'exprimait pas complètement ses vues. Il avait l'intention de soumettre à la Chambre une motion motivée à ce sujet qui recevrait (il espérait) l'approbation de toute la Chambre, et en conséquence il était content de retirer l'amendement.

Amendement retiré en conséquence.

M. DYMOND dit que l'hon. membre pour Grenville Sud ne pouvait se trouver présent en raison d'occupations pressantes. Le moteur désirait beaucoup que la discussion ne se terminât pas avant qu'il eut l'occasion de répliquer aux remarques de l'hon. membre pour Ontario Sud, mais comme cet hon. monsieur s'était engagé à mettre la question devant la Chambre par une motion motivée, l'hon. membre pour Grenville Sud serait sans doute satisfait de laisser tomber la motion et prendre occasion d'entrer en discussion à une période ultérieure.

M. GORDON dit qu'avant que la question ne fut mise de côté, il désirait dire quelques mots sur l'amendement. Comme collègue du membre pour On-

tario Sud, il désirait protester contre un sentiment qui lui échappa lorsqu'il soutint l'amendement à la motion du membre pour Grenville Sud, savoir, que ce pays ne pouvait être défendu contre les Etats-Unis. C'était là un sentiment qui n'était pas partagé par aucun des constituants du comité représenté par l'hon. monsieur. Il serait très-peu sage et peu patriotique de leur part s'ils laissaient un sentiment semblable se répandre dans le pays, comme émanant de cette Chambre, sans être contredit; en conséquence il désirait enregistrer son profêt contre une telle idée, pensant qu'elle était en désaccord avec les vues et les sentiments de la masse du peuple en ce pays, et les antécédents du Canada ne justifieraient pas un tel avancé. En 1812, quand nous possédions une population faible comparée à celle que nous possédons aujourd'hui, nous n'avons pas craint de rencontrer l'ennemi sous un général qui avait dit pouvoir conquérir le Canada avec la garde d'un caporal. Avec l'aide minime que nous obînâmes de l'Angleterre, nous fûmes en état de repousser les envahisseurs. Et maintenant, ayant une population égale à celle des Etats-Unis au temps où ils conquirent leur indépendance contre la Grande-Bretagne, et appuyés sur le support puissant de la Grande-Bretagne, ayant la promesse de son support puissant jusqu'à son dernier homme et son dernier canon, s'il est nécessaire, il nous siérait mal de se montrer lâches en permettant un sentiment comme celui exprimé par le membre pour Ontario Sud d'être publié par tout le pays.

La motion fut retirée.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX EN TRANSIT.

M. CHARLTON fait motion pour la seconde lecture d'un acte pour prévenir la cruauté envers les animaux en transit sur les chars, dans la Puissance du Canada. Adoptée.

SECOURS ET DONS GRATUITS.

LE TRÈS-HON. SIR JOHN MACDONALD fait motion pour une adresse à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, priant qu'il lui plaise de faire préparer un rapport et le soumettre devant la Chambre, indiquant les secours